

SITE INTERNET - FAQ

COLLEGE DE CHATEAUNEUF

A quel moment puis-je demander une inscription pour mon enfant ?

Les pré-inscriptions sont ouvertes en général, à partir de début septembre de l'année précédente et cela jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ne pas hésiter à contacter Mme Hélène Gonssaud au 04.75.68.79.36

Faut-il être baptisé pour s'inscrire ?

Non, comme dans toute école catholique, le baptême n'est pas obligatoire.

Quelles sont les options proposées ?

A partir de la 5^{ème} les élèves peuvent choisir l'initiation au latin.

Quelles sont les langues étudiées ?

En 6^{ème} tous les élèves apprennent l'anglais, et à partir de la 5^{ème} elles choisissent entre l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Que peuvent-ils faire en dehors du temps scolaire, activités du mercredi après-midi ?

En journée pendant les récréations :

- Notre établissement possède une grande superficie de terrain, ce qui laisse place à l'imagination, avec un terrain abrité pour le foot, le basket, la course à pied ou les jeux collectifs.
- Possibilité de faire du sport dans le cadre de l'Association sportive, une fois par semaine.
- Lors de la pause méridienne, un CDI est disponible avec une bibliothèque et quelques ordinateurs.
- Des ballons, raquettes, jeux de cartes... sont à la disposition des élèves.
- Une chorale gospel est proposée un jour par semaine.

Pour les élèves internes :

- Lors des ateliers du mercredi après-midi, nous proposons des activités sportives (randonnée, natation, équitation, danse, association sportive) ou autres (création (scrapbooking, perles)/cartonnage, lecture, jeux de société, théâtre, movie in english...).
- Les élèves qui jouent d'un instrument de musique peuvent participer à l'orchestre. Les internes peuvent s'entraîner en semaine sur des créneaux proposés pendant la récréation du soir.
- De plus nous avons une éducatrice sportive qui intervient auprès des collégiennes pendant la récréation du soir, en proposant des activités différentes par cycles réguliers. Les élèves s'inscrivent librement.

Ont-elles un endroit pour se retrouver pour discuter ?

- Les récréations sont des moments propices au dialogue, puisque les écrans sont absents.

Elles peuvent s'asseoir sur les bancs, ou sur l'herbe pour discuter.

Les élèves sont invitées à créer du lien sous forme de jeux ; nous laissons à leur disposition du matériel pour favoriser les échanges.

- Le temps de repas est aussi un moment d'échange entre les élèves. Le self permettant de croiser tous les niveaux de classe.

Comment s'organise le quotidien à l'internat collège ?

Le matin, les élèves se lèvent à 7h20. Elles se préparent, font leur lit et vont prendre leur petit déjeuner. Ensuite elles ont un moment de récréation avant les cours.

Le soir à 17h elles prennent leur goûter pendant la récréation puis vont en étude à 17h30 :

- Les 6^e/5^e sont en étude dirigée avec une éducatrice qui les accompagne dans la gestion de leurs devoirs, leur apprend à travailler de façon organisée et leur apporte du soutien. L'étude s'arrête à 19h.
- Les 4^e/3^e étudient en autonomie en salle de Permanence jusqu'à 19h10.

Après l'étude, les élèves vont dîner, puis sont en récréation.

- Les 4^e et 3^e ont la possibilité de se retrouver dans une salle de classe, pour s'entraider pendant la récréation du soir.

Elles ont ensuite une prière du soir avant de monter au dortoir.

Est-ce des dortoirs ou des chambres individuelles ?

Les collégiennes sont logées en dortoirs, soit en lit simple, soit en lit superposé, avec des regroupements de 6 à 8 lits par chambre. Chaque dortoir est équipé de grands lavabos, de douches individuelles et de toilettes.

Ont-elles un accès à Internet dans la semaine ?

Les élèves ont accès à Internet en présence d'un adulte tous les jours au CDI ou ponctuellement en salle informatique pendant la pause méridienne et une fois par semaine sur le temps de l'étude du soir. Il n'y a pas d'accès Wifi pour les élèves.

Peuvent-elles avoir un téléphone portable ? Comment communiquent-elles avec leurs parents ?

- Dans la semaine les élèves internes n'ont pas leur téléphone portable. Les parents peuvent joindre leur(s) enfant(s) grâce à une ligne fixe, sur le temps du goûter ainsi que la récréation du soir. Les horaires varient suivant le niveau.
- Les élèves demi-pensionnaires, peuvent avoir un téléphone mais celui-ci devra rester éteint et au fond du sac pendant la journée (pas autorisé dans la poche d'un vêtement). Celles qui le souhaitent peuvent déposer leur téléphone portable à la vie scolaire pendant la journée.
- En cas d'urgence, les élèves peuvent téléphoner à leurs parents en se rendant à l'accueil ou au bureau de vie scolaire.
Les parents peuvent également joindre leur enfant en appelant le standard du collège.

Mon enfant a des difficultés. Elle a un PAP, un PPRE. Puis-je l'inscrire dans votre école ?

Oui bien sûr. Nous accueillons chaque année des élèves à besoins particuliers.

Dans la mesure du possible, le bilan orthophonique ou neuropsychologique doit être joint au dossier d'inscription.

Il sera transmis à la direction ainsi qu'au professeur principal de l'élève qui informera l'ensemble des professeurs. Cela permettra une rapide et meilleure prise en charge des difficultés rencontrées.

Puis une rencontre entre l'équipe éducative et vous sera organisée au 1^{er} trimestre, pour réaliser le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) qui définit les aménagements nécessaires.

Si mon enfant ne va pas bien, aura-t-elle une oreille attentive dans la semaine ? Si oui, qui ?

La bienveillance et l'écoute sont des points importants dans notre établissement .

Si une élève ne se sent pas bien, elle peut se confier à Mme Serve (CPE), Mme Rimet-Meille (responsable d'internat), Mme Buffa (infirmière), Mme Vincent-Leménager (directrice), Mme Pronk (directrice adjointe), Mme Blanc (animatrice en pastorale), Le père Gaspard ou un autre prêtre...

Les élèves peuvent compter sur l'ensemble de l'équipe éducative (professeurs, éducateurs).

Un bon nombre d'entre eux sont formés à l'écoute active.

Y a-t-il un conseil de vie collégienne ?

Non, pas pour l'instant.

En revanche, chaque niveau participe à un conseil de vie scolaire/internat qui réunit les déléguées, les professeurs principaux, la CPE et/ou la responsable d'internat. Il précède le conseil de classe et permet aux élèves d'aborder tous les sujets concernant la vie des élèves en dehors des cours.

Comment est organisée la Vie de Foi ?

- Chaque jour les élèves ont des moments de prière soit en classe, soit tous ensemble dans différents lieux et de différentes manières selon les adultes en responsabilité à ce moment-là.

Nous commençons la journée par la consécration à Jésus par Marie de St Louis Marie Grignon de Montfort.

Les élèves ont également la possibilité de pouvoir également se recueillir, en dehors des cours, dans une des chapelles.

- La messe hebdomadaire fait partie de l'emploi du temps scolaire. Chaque niveau a également une heure de catéchèse par semaine. Les 6e et 5e vont à la messe une semaine sur 2.
- Pour les élèves internes, un chapelet est organisé tous les mercredis en fin de journée, pendant lequel un prêtre est disponible pour les confessions.

Il est précédé d'un temps d'adoration pour les volontaires.

- Les élèves qui le souhaitent, peuvent être accompagnées pour la préparation à recevoir un sacrement.

Dans l'année, des temps forts sont organisés pour que chacun puisse vivre sa Foi librement et à sa manière.

- Retraite spirituelle pour le 8 décembre.
- Retraite de préparation à la profession de foi en 5è.
- Retraite de préparation à la confirmation.
- Propositions diverses pour le Carême.
- Semaine Sainte.

Quelle est la disponibilité des enseignants ?

Vous pouvez contacter les professeurs de vos enfants dans la semaine par le carnet de correspondance, ou par mail.

Notre ENT EcoleDirecte (environnement numérique de travail) permet aux parents et aux élèves d'envoyer des courriels via la messagerie aux membres de l'équipe éducative. L'inverse est possible également.

Vous pouvez aussi téléphoner au standard/accueil du collège pour demander un rendez-vous.

Nous avons à cœur également de maintenir un lien régulier grâce à nos 2 réunions annuelles parents-professeurs.

Mon enfant a un PAI, est ce que l'infirmière est disponible rapidement en cas d'incident ?

L'infirmière est présente tous les jours sur la pause méridienne, et le jeudi soir

En dehors de ce temps de présence, l'équipe de vie scolaire/internat ainsi que les membres de la direction sont là pour prendre soin des élèves en cas de besoin.

La plupart des éducateurs sont formés aux gestes de premiers secours (PSC1) et le SAMU ou les pompiers sont rapidement contactés si nécessaire.

Mon enfant prend des médicaments, quelqu'un sera-t-il là pour le guider au quotidien ?

- Si l'élève a un traitement régulier, les parents confient à l'infirmière l'ordonnance et le traitement le jour de la rentrée.

Celle-ci décidera soit de recevoir l'élève à l'infirmerie tous les jours sur son temps de présence, soit de confier le traitement (avec ordonnance) à l'éducateur en charge de l'élève aux moments des prises de traitement.

- S'il s'agit d'un traitement ponctuel, les parents en informent l'infirmière et l'élève confie son traitement avec ordonnance, à l'éducateur prévu.